



## Un patron peut-il questionner medecin du santé salarié ?

Par **VALOU**, le **24/02/2010** à **16:08**

Bonjour, rnma responsable administrative a t-elle le droit de téléphoner a mon medecin généraliste pour la questionner sur mon état de santé. Je précise que je ne suis pas en arrêt maladie, je suis assistante (cf contrat travail) et souffre de lombalgie et sciatique que je gère parfaitement en suivant divers traitements et ne suis donc pas en position de faiblesse à ce poste. Toutefois, pour faire des économies, ma direction demande a ses assistantes de se transformer plusieurs fois par mois en hotesse de salle de réunions (10 salles à pourvoir en boissons, café, vaisselles, ménage etc...) à savoir porter que du lourd en ce qui me concerne plateaux avec verres et cannettes, déplacer de lourds fauteuils monter et descendre sans cesse des escaliers pour aller chercher les clients et les installer en salle (interdiction de prendre ascenseur).....ce médecin généraliste m'a donc fait un certificat attestant que je ne pouvais porter de lourdes charges.rnMa direction a pris connaissance de ce certificat lundi dernier et m'a certifié que cela suffisait à ne pas m'obliger à cette fonction d'hotesse de salle (qui n'apparaît pas dans mon contrat de travail de toute façon)rnAujourd'hui mon médecin traitant me téléphone pour me signaler que la responsable administrative à mon travail rattachée donc à la direction a cherché à la joindre pour la questionner sur mon état de santé.rnEst-ce légal qu'une supérieure hiérarchique questionne le médecin traitant d'un salarié sans lui demander son autorisation pour vérifier l'état de santé (salarié en poste et non en arrêt travail) - mais s'interroge sur mes capacités à porter des charges) ? y a-t-il protection secret médicalrn EST CE LEGAL TOUT CA ??? Merci d'avance de me répondre...c'est urgent